ESTIMATES

Security Intelligence Review Committee

Performance Report

For the period ending
March 31, 2001

Canada

Improved Reporting to Parliament
Pilot Document

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2001

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/72-2001
ISBN 0-660-61727-7

102-01248/

Foreword

In the spring of 2000 the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Earlier this year, departments and agencies were encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on results – benefits to Canadians – not on activities. It sets the department's performance in context and associates performance with earlier commitments, explaining any changes. Supporting the need for responsible spending, it clearly links resources to results. Finally the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organization according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp
Comments or questions can be directed to this Internet site or to:
Results Management and Reporting Directorate
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A 0R5
Tel.: (613) 957-7167 – Fax: (613) 957-7044

Security Intelligence Review Committee

Departmental Performance Report

For the
Period ending
March 31, 2001

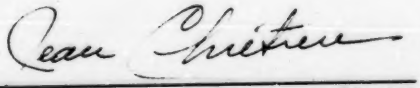

Thé Right Honourable Jean Chrétien
Prime Minister of Canada

Table of Contents

Section I: Message from the Chair 1

Section II: Agency Context 2
- Overview of the Security Intelligence Review Committee 2
- Two Roles 2
  - External Review of CSIS 2
  - Investigation of Complaints 3

Section III: Performance Accomplishments 4
- Strategic Outcome 4
- Level of Satisfaction of Parliament and the Public 4
  - Context 4
  - Current Activities 5
- Audit Results and CSIS Effectiveness 5
  - Context 5
  - Current Activities 5
- Response of the Minister and the Public to SIRC Reports 6
  - Context and Resources 6
- Authoritative Independent Source of Information about CSIS 6
  - Context 6
  - Current Activities 6
- Investigation of Complaints and Ministers' Reports 7
  - Context 7
  - Resources 7
  - Current Activities 8
- Frequency with which Complaints and Report Case Decisions are Overturned or Changed 9
  - Context 9
- Program Priorities 10

Section IV: Other Information 11
- Contact List 11
- Legislation Administered 11
- List of Statutory Annual Reports and Other Committee Reports 11

Section V: Annexes 13
- Table 1 - Summary of Voted Appropriations 13
- Table 2 - Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 13
- Table 3 - Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 14

Section I: Message from the Chair

The Security Intelligence Review Committee has a unique role to review, monitor and investigate the activities of Canada's security intelligence service on behalf of Parliament and the Canadian public. Members of the Review Committee are given extraordinary powers of inquiry and, although the law prevents us from disclosing much of what we learn through those inquiries, we strive to make public as much as possible in order to maintain the trust and confidence of Canadians.

Parliament has given us the responsibility to watch over the Canadian Security Intelligence Service (CSIS), while the Service carries out its mandated tasks of protecting the national security of Canada and the safety of Canadians. The constructive tension that exists between SIRC and CSIS is, in our view, both necessary and of benefit to Canada.

A well-functioning security intelligence organization allows Canada to fulfill its obligations as a responsible member in the community of nations, to preserve the well-being of Canadians, and to protect this country and its citizens from very real and dangerous threats.

At the same time, given the extraordinarily intrusive powers of CSIS, that organization must be held accountable so that the integrity of Canada's democratic processes is maintained, and is seen to be maintained. SIRC's activities are key to ensuring that CSIS does not overstep the limits that Parliament set for it.

The world we live in is constantly changing, often in unpredictable ways. The Committee strives to contribute to global peace and security by serving as a model and providing advice to both established and emerging democracies, as they consider review mechanisms for their own security intelligence services.

One of our key concerns in recent years has been the growth in both the number and the complexity of the complaints that we receive. Even though we can neither predict nor control the numbers, SIRC still must deal with these cases in a fair and expeditious manner. I am pleased to report that, during fiscal year 2000-2001, SIRC took effective action to deal with the increase in complaints cases, and that the volume has returned to more manageable levels.

The history of this country is evidence of the need to balance the protection of our democratic institutions with the protection of individual rights, through effective independent review of Canada's security intelligence service. The other Members of the Committee and I are confident of SIRC's ability to continue to carry out this vital work.

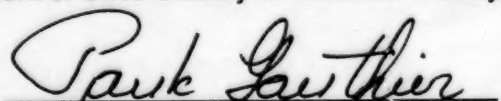

Paule Gauthier, P.C., O.C., O.Q., Q.C.
Chair

Section II: Agency Context

Overview of the Security Intelligence Review Committee

The Committee derives its powers from the *Canadian Security Intelligence Service Act* promulgated on July 16, 1984. The Committee is empowered to set its own Rules of Procedure, and to employ an Executive Director and adequate staff to support its activities. The *Act* requires the Committee to submit its Annual Report to the Solicitor General of Canada who must, in turn, table the report in each House of Parliament on any of the first fifteen days on which that House is sitting after the day the Minister receives it. The Committee may also require CSIS or the Inspector General appointed under the *CSIS Act* to conduct a review of specific activities of the Service and to provide the Committee with a report of the review.

Two Roles

The Security Intelligence Review Committee (SIRC) fulfills two different and distinct functions in carrying out its mandate: to provide external review of the Canadian Security Intelligence Service (CSIS); and to examine complaints by individuals or reports from Ministers concerning security clearances, immigration, citizenship, and other matters involving CSIS investigations.

External Review of CSIS -- To protect the rights and freedoms of Canadians, SIRC has been given the power to investigate CSIS' activities so as to ensure that the Service's powers are used legally and appropriately. In this role, SIRC has the absolute authority to examine all information concerning the Service's activities -- with the exception of Cabinet confidences -- no matter how highly classified that information may be.

- The Committee reviews CSIS activities, and reports to the Solicitor General and Parliament on whether the Service is acting within the limits of the law and is effectively protecting the security of Canadians.

- As part of its regular review functions, each year the Committee examines special areas of interest. These major special reviews allow the Committee to provide in-depth findings on potential areas of concern.

- To carry out its review function, the Committee relies on a staff of six, under the direction of the Deputy Executive Director.

Investigation of Complaints – The Committee investigates complaints concerning denials of security clearances to government employees or contractors. It also investigates reports from Ministers involving immigration, citizenship, certain human rights matters, and organized crime. Finally, the Committee investigates complaints from the general public concerning any act or thing done by CSIS.

- The complaints function is conducted by a staff of three, under the direction of the Committee's Senior Counsel.

- SIRC also retains the services of outside counsel, as needed, to deal with the large complaints caseload.

Section III: Performance Accomplishments

Strategic Outcome

The Security Intelligence Review Committee (SIRC) strives to assure Canadians that the Canadian Security Intelligence Service (CSIS) uses its extraordinary powers within the law and in a way that recognizes the civil rights of Canadians, and that Canada's security is protected.

The achievement of this outcome is demonstrated by:

- The level of satisfaction of Parliament and the public.
- Audit results which ensure that CSIS operates effectively in protecting Canadians from terrorist or other threats to national security.
- The response of the Minister and, where national security permits, the public to annual and research reports.
- Being the most trusted and authoritative independent source of information about CSIS activities.
- The prompt investigation of complaints and Ministers' reports.
- The frequency with which complaints and report case decisions are overturned or changed on appeal to the Courts.

Level of Satisfaction of Parliament and the Public

Context. The Committee has been in existence now for sixteen years. Measures of effectiveness with regard to the review function are, by their nature, subjective. Various subjective indicators, such as remarks by Parliamentarians, academics, editorial writers, and foreign professors who have studied the Canadian system, testify to the fact that many independent observers believe that the Committee is reviewing CSIS effectively. Informed observers are canvassed whenever possible to ensure that the Committee is aware of outside opinions.

The Review Committee's ability to respond to questions raised by elected representatives is a key element in the public's confidence in the security intelligence system as a whole. While the Committee does its best to keep Members of Parliament informed, SIRC does not have the authority to give parliamentarians classified information. Section 37 of the *CSIS Act* directs that Members of the Committee comply with the security regulations of the Government of Canada and that they take an oath of secrecy. Nevertheless, the Review Committee continually seeks ways to convey information to parliamentarians and the public so that they can be confident of the quality of the Committee's research and findings, and judge whether the *CSIS Act* is working as it should.

Current Activities. Each fall, pursuant to section 53 of the *CSIS Act*, the Committee sends a report of its activities during the preceding fiscal year to the Solicitor General for tabling in Parliament. This Annual Report provides Parliament and the public with summaries of the Review Committee's most important work from the review program and complaints cases. Details about the Review Committee's activities for 2000-01 can be found in the Committee's Annual Report, to be tabled in Parliament in October 2001.

Audit Results and CSIS Effectiveness

Context. SIRC strives to audit the widest possible range of CSIS activities within allocated resources, and to do so in such a way as to maintain the public's confidence in the validity of its conclusions.

The Committee expects that its plans and strategies will enable it to be knowledgeable about CSIS' level of effectiveness in protecting Canadians from terrorist or other threats to national security.

Current Activities. SIRC's research reports are prepared so that Committee Members can examine the drafts of research studies every other month, rather than receiving the bulk of them at the end of the year. This modification was designed to give staff enough time to prepare the many reports, yet allow Members more time to deliberate on the research.

In another innovation, the Committee has integrated all research resources to mirror more closely the current deployment of resources within CSIS. The Committee's aim is to manage the intensive research program more effectively, as well as to maintain the capacity to take on special projects which typically arise during the year. Success will be measured by the quality and comprehensiveness of the research reports completed during the fiscal year, and by whether all planned reports and projects are in fact completed during the year in question.

One indicator of the Committee's effectiveness is the degree to which CSIS modifies its operational procedures or initiates new policy guidelines as a direct or indirect consequence of SIRC's recommendations, following audits or complaints investigations. The Committee has a program to measure the degree to which CSIS responds to its recommendations.

Response of the Minister and the Public to SIRC Reports

Context and Resources. The research, analysis, audit, and consultation that comprise the review function are continuous processes that provide the basis for the Committee's ability to report with confidence to Parliament in the SIRC Annual Report each September. Occasionally, a particular research project or study may fall wholly within a fiscal year, making it possible to establish discrete costs. More often, the Committee's research and monitoring activities will require assigned resources spanning more than one fiscal year, with reports, conclusions or recommendations flowing from the Committee on an extended timetable. Thus, the Annual Report in any given year, or special Committee reports to the Solicitor General when appropriate, will usually reflect the use of resources covering more than one year.

Authoritative Independent Source of Information about CSIS

Context. A recent but revealing indicator of the usefulness of SIRC's Annual and other published reports, and of SIRC's work in general, is the interest displayed (the number of visits) to SIRC's web site. An older indicator is the demand for copies of the printed version of SIRC's Annual and other reports.

Current Activities. Public demand for information provided by the Committee indicates that SIRC has become a trusted and authoritative independent source of information about CSIS' activities.

During fiscal 2000-2001, the SIRC web site was visited 543,137 times, more than *double* the previous year's reported 260,039 visits. For the same period, however, the Committee's last Annual Report was sent in hardcopy form to 1,250 recipients, a 17% decrease from the preceding year's requests. If these developments continue, the trend would point to an increased reliance by Canadians on SIRC's web site for news about the Committee's activities.

SIRC's redesigned web site (http://www.sirc-csars.gc.ca) went on-line in September 2000, and may have contributed to the major increase in visits. The web site was changed in order to bring information about the Committee's activities to a wider audience, and to make it easier to obtain information about the complaints and review programs.

Investigation of Complaints and Ministers' Reports

Context. The Committee conducts investigations in relation to complaints made by any person with respect to any act or thing done by the Service (section 41 of the *CSIS Act*), complaints made by individuals who are denied a security clearance and are adversely affected in their employment with the Government of Canada (section 42 of the *CSIS Act*), reports made to the Committee pursuant to the *Citizenship Act* or the *Immigration Act* (Ministerial reports), as well as matters referred to the Committee pursuant to the *Canadian Human Rights Act*.

In the exercise of its statutory jurisdiction regarding complaints, the Committee has all the powers, rights and privileges of a superior court. Committee staff investigate complaints thoroughly, which can include hearings. Committee counsel, sometimes assisted by security-cleared outside counsel, may conduct pre-hearing meetings aimed at promoting an expeditious hearing confined to the issues; examine and cross-examine witnesses as required; and meet counsel for complainants to establish and agree on procedures. Committee counsel also provide legal advice to Committee Members on procedural and substantive matters throughout the decision-making process and prepare summaries of evidence for the Committee's consideration. Many complaints are complex, with a consequent flow of documents, transcripts, and Committee reports requiring significant administrative support activity.

Resources. The Review Committee's budget includes very little discretionary spending since its greatest expense is personnel salaries and benefits.

Though discretionary spending is a relatively small proportion of the budget, significant variations from year to year are quite likely because of the varying number and complexity of complaints cases or Ministerial reports concerning deportation or citizenship.

Complaints from the general public, or reports from Ministers must be investigated thoroughly. The inquiry process is expensive but it is very difficult to forecast costs because the number of cases can change significantly from year to year. Furthermore, one complex case can be as expensive as several more straightforward cases combined.

Current Activities. The Committee has found pre-hearing meetings, chaired by the Committee's Senior Counsel, to be a useful tool in increasing the efficiency of its hearings. This use of pre-hearing meetings parallels the increased emphasis on pre-trial procedures in the civil courts to streamline the litigation process. The Committee will continue to encourage the parties who come before it to participate in pre-hearing meetings, where appropriate.

The Committee has no control over the number of complaints it receives in any given year, and the investigation of these complaints is the most expensive area of discretionary spending for SIRC. During 2000-2001, the Committee experienced a significant and non-discretionary increase in its quasi-judicial (complaints) proceedings. Notwithstanding the measures employed by the Committee to deal with budget cuts in recent years, the number of hearing days has increased threefold from previous years, and, more importantly, the cases have become more complex. We have assigned additional resources to this program to ensure that the complaints received by SIRC will be handled in a timely manner. We are pleased to report that many of the cases in the backlog have been concluded.

The volume of complaints, referrals and Ministerial reports dealt with by the Committee from its inception in November 1984 until March 2001 is shown below.

SIRC Complaint Cases to March 31, 2001

Year	General Complaints	Security Clearance	Citizenship	Immigration	Human Rights	Totals
2000-01	60	6	1	1	1	69
1999-00	67	5	2	0	1	75
1998-99	53	0	0	0	1	54
1997-98	30	1	-	-	-	31
1996-97	29	1	1	1	1	33
1995-96	37	1	1	-	-	39
1994-95	53	1	-	1	3	58
1993-94	45	2	-	-	-	47
1992-93	44	3	-	1	-	48
1991-92	40	4	-	-	-	44
1990-91	37	23	-	-	-	60
1989-90	46	21	-	-	2	69
1988-89	16	12	-	3	-	31
1987-88	33	2	1	3	-	39
1986-87	12	6	-	2	-	20
1985-86	17	85	12	1	1	116
1984-85	3	1	1	-	-	5
Total	**622**	**174**	**19**	**13**	**10**	**838**

Frequency with which Complaints and Report Case Decisions are Overturned or Changed

Context. The Committee strives to ensure the confidence of all parties in the validity and fairness of the Committee's decisions or recommendations in complaints cases.

In the last year, no SIRC reports have been challenged in Federal Court. In the Zündel case, the Federal Court of Appeal upheld a SIRC interim decision.

Additional Information about Complaints Cases can be found in the SIRC Annual Report for 2000-2001 which will be tabled in Parliament by the Solicitor General in October 2001.

Program Priorities

The Committee's program priority again this year is to increase the effectiveness of the review process by improving research methods and personnel training. This, in turn, should allow the Committee to audit more effectively CSIS activities, the Committee's primary objective.

In the complaints program, more pre-hearing meetings are being conducted by Committee staff to provide a forum to identify the central issues which will arise in hearings. In addition, greater emphasis will be placed on written submissions from parties to the SIRC proceedings. As well, last year's assignment of additional staff to this program should ensure that the Committee's priority of dealing with complaints cases in a timely manner is realized.

Section IV: Other Information

Contact List

Security Intelligence Review Committee
P.O. Box 2430 Station "D"
Ottawa, Ontario
KIP 5W5
Telephone: (613) 990-8052
Facsimile: (613) 990-5230
Internet: http://www.sirc-csars.gc.ca
E-Mail: info1@sirc-csars.gc.ca

Legislation Administered

The Canadian Security Intelligence Service Act

List of Statutory Annual Reports and Other Committee Reports

Audit of Section 16 Investigations & Foreign Intelligence (TOP SECRET) (SIRC 1999-01)

A Long-Running Counter Intelligence Investigation, (TOP SECRET) (SIRC 1999-02)

Domestic Targets, (TOP SECRET) (SIRC 1999-06)

Terrorist Fundraising, (TOP SECRET) (SIRC 1999-07)

Regional Audit, (TOP SECRET) (SIRC 1999-08)

Foreign State Activities, (TOP SECRET) (SIRC 1999-09)

Project Sidewinder, (TOP SECRET) (SIRC 1999-10)

Security Breach, (TOP SECRET) (SIRC 1999-11)

Domestic Exchanges of Information 1999-2000, (TOP SECRET) (SIRC 2000-01)

Audit of Section 16 Investigations and Foreign Intelligence Reports 1999-2000, (TOP SECRET) (SIRC 2000-02)

CSIS Liaison with Foreign Agencies, (TOP SECRET) (SIRC 2000-03)

Regional Audit, (TOP SECRET) (SIRC 2000-04)

Warrant Review, (TOP SECRET) (SIRC 2000-05)

Review of CSIS Briefs to Citizenship and Immigration Canada 1999-2000, (TOP SECRET) (SIRC 2001-02)

Table 1 - Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ millions)						
2000-2001						
Vote				Planned Spending	Total Authorities	Actual
	Security Intelligence Review					
50	Operating expenditures			$2,123.00	$2,085.00	$1,801.00
	Capital expenditures			-		-
	Grants and Contributions			-		-
	Minister of SIRC - Salary and motor car			-		-
	Employee Benefits contributions			$142.00		$142.00
	Total Department			$2,265.00	$2,085.00	$1,943.00

Table 2 - Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending			
2000-2001			
	Planned Spending	Total	Actual
Security Intelligence Review Committee			
FTEs	$1,301.00	$1,123.00	$988.00
Operating	$964.00	$962.00	$955.00
Capital	-		-
Grants and Contributions	-		-
Total Gross Expenditures	$2,265.00	$2,085.00	$1,943.00
Less: Respendable Revenues	-		-
Total Net Expenditures			
Other Revenues and Expenditures	-		-
Non-respendable Revenues	-		-
Cost of services provided by other departments	-		-
Net Cost of the Program	$2,265.00	$2,085.00	$1,943.00

Table 3 - Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending ($ millions)							
				2000-2001			
			Actual 1998-1999	Actual 1999-2000	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Security Intelligence Review							
			$1,522	$1,809	$2,265	$2,085	$1,943
Total			$1,522	$1,809	$2,265	$2,085	$1,943

BUDGET DES DÉPENSES

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/72-2001
ISBN 0-660-61727-7

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes* : *Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp
Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Rapport sur le rendement

**Pour la
période prenant fin
le 31 mars 2001**

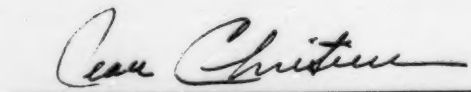

**Le très honorable Jean Chrétien
Premier ministre du Canada**

Table des matières

Partie I : Message de la Présidente 1

Partie II : Contexte du Comité 3
Vue d'ensemble du CSARS 3
Double rôle 3
Examen externe du SCRS 3
Enquêtes sur les plaintes 4

Partie III : Réalisations en matière de rendement 5
Résultats stratégique 5
Le degré de satisfaction du Parlement et du public 5
Contexte 5
Activités en cours 6
Les résultats de la vérification et l'efficacité du SCRS 6
Contexte 6
Activités en cours 6
Réaction du Ministre et du public aux rapports du CSARS 7
Contexte et ressources 7
Source d'information indépendante très utilisée sur le SCRS 7
Contexte 7
Activités en cours 7
Étude des plaintes et des rapports ministériels 8
Contexte 8
Ressources 8
Activités en cours 9
Fréquence d'annulation ou de modification des décisions relatives aux plaintes ou aux rapports ministériels 10
Contexte 10
Priorités reliées au programme 11

Partie IV : Renseignements divers 12
Contact 12
Loi appliquée 12
Liste des rapports annuels exigés par la loi et des autres rapports du Comité 12

Partie V : Annexes 13
Tableau 1 - Sommaire des crédits approuvés 13
Tableau 2 - Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 13
Tableau 3 - Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 14

Partie I : Message de la Présidente

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) a un rôle unique à jouer du fait qu'il est appelé à scruter et à surveiller les activités du Service canadien de renseignement de sécurité (SCRS), ou à enquêter sur celles-ci, au nom du gouvernement et de la population du Canada. Ses membres sont investis de pouvoirs d'enquête extraordinaires et, même si la loi leur interdit de révéler une bonne partie de ce que leurs investigations leur permettent d'apprendre, ils s'emploient à en rendre public la plus grande partie possible afin de conserver la confiance des Canadiennes et des Canadiens.

Le Parlement nous a conféré la charge de surveiller le Service canadien du renseignement de sécurité du Canada dans l'exercice des tâches qui lui sont confiées, à savoir veiller à la sûreté de l'État et à la sécurité des Canadiens. La tension constructive qui existe entre le CSARS et le SCRS est à la fois nécessaire et, à notre avis, profitable pour le pays.

Un service de sécurité et de renseignement qui fonctionne bien permet au Canada d'exécuter ses obligations à titre de membre responsable de la communauté des nations, de maintenir le bien-être des Canadiens et de protéger le pays et ses citoyens contre les menaces graves et bien réelles.

Par ailleurs, pour assurer l'intégrité des processus démocratiques au Canada, dans les faits et en apparence, il faut veiller à ce que le SCRS rende des comptes étant donné les pouvoirs intrusifs extraordinaires dont il est investi. Les activités du CSARS sont essentielles pour assurer que le Service ne franchisse pas les limites que le Parlement lui a fixées.

Le monde dans lequel nous vivons évolue constamment, et parfois de façon imprévisible. Le Comité contribue à la paix et à la sécurité mondiales en servant de modèle et en fournissant des conseils aux démocraties, tant établies que nouvelles, qui songent à instaurer des mécanismes de surveillance pour leurs propres services de renseignement de sécurité.

Ces dernières années, l'une des préoccupations centrales du CSARS a été l'accroissement du nombre et de la complexité des plaintes qu'il reçoit. Même s'il ne peut ni prévoir ni contrôler le nombre des plaintes, il n'en doit pas moins les examiner rapidement et de façon juste. J'ai le plaisir de signaler qu'en 2000-2001, le Comité a pris des mesures efficaces pour faire face à la multiplication des plaintes et que leur nombre est revenu à un niveau plus facile à traiter.

L'histoire de notre pays témoigne de la nécessité de trouver un juste milieu entre la protection de nos institutions démocratiques et celle des droits individuels, grâce à un mécanisme indépendant et efficace permettant de surveiller le service de sécurité du Canada. Les autres membres du Comité et moi-même sommes persuadés que le CSARS est en mesure de poursuivre cette tâche essentielle.

Paule Gauthier, C.P., O.C., O.Q., c.r.
Présidente

Partie II : Contexte du Comité

Vue d'ensemble du CSARS

Le Comité tient ses pouvoirs de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, qui a été promulguée le 16 juillet 1984. Il est autorisé à établir la procédure à suivre ainsi qu'à engager un directeur exécutif et un effectif suffisant pour appuyer ses activités. De par la Loi, il est tenu de présenter un rapport annuel au solliciteur général du Canada qui doit ensuite le déposer devant chaque chambre du Parlement dans les quinze jours de séance de celle-ci. Le CSARS peut aussi demander au SCRS, ou à l'Inspecteur général nommé en vertu de la *Loi sur le SCRS*, d'examiner des activités particulières du Service et de lui en faire rapport.

Double rôle

Le Comité de surveillance remplit deux fonctions distinctes et différentes dans l'exécution de son mandat : du dehors il assure la surveillance du Service canadien du renseignement de sécurité et scrute les plaintes formulées par des individus ou les rapports présentés par des ministres au sujet d'habilitations de sécurité, de dossiers d'immigration ou de citoyenneté ou d'autres questions liées à des enquêtes du SCRS.

Examen externe du SCRS -- Pour protéger les droits et libertés des Canadiennes et des Canadiens, le CSARS s'est vu octroyer le pouvoir de faire enquête sur les activités du SCRS, ce qui lui permet de s'assurer que celui-ci exerce ses pouvoirs dans la légalité et de façon appropriée. Dans ce rôle, le Comité a le pouvoir absolu d'examiner toute information touchant ces activités, quel qu'en soit le niveau de classification, exception faite des renseignements confidentiels du Cabinet.

- Le Comité examine les activités du SCRS et fait savoir au solliciteur général et au Parlement si le Service agit dans les limites de la légalité et assure efficacement la sécurité des Canadiens.

- Dans le cadre de ses fonctions d'examen habituelles, le CSARS scrute chaque année des secteurs présentant un intérêt particulier. Ces grandes études spéciales lui permettent de formuler des observations détaillées sur d'éventuels sujets de préoccupation.

- Pour s'acquitter de ses fonctions d'examen, le Comité dispose de six employés, sous l'autorité du sous-directeur exécutif.

Enquêtes sur les plaintes – Le Comité enquête sur les plaintes relatives aux habilitations de sécurité qui sont refusées à des employés du gouvernement ou à des entrepreneurs. Il étudie aussi les rapports transmis par des ministres concernant l'immigration, la citoyenneté, certaines questions liées aux droits de la personne et le crime organisé. Enfin, il examine les plaintes du grand public relativement aux activités du SCRS.

- Les fonctions liées aux plaintes sont exercées par un effectif de trois employés, sous la direction de l'avocat principal du Comité.

- Le CSARS retient en outre au besoin les services d'avocats de l'extérieur pour traiter l'ensemble des plaintes, qui sont nombreuses.

Partie III : Réalisations en matière de rendement

Résultats stratégique

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité s'emploie à assurer aux Canadiens que le Service canadien du renseignement de sécurité exerce ses pouvoirs extraordinaires dans les limites de la légalité et de manière à reconnaître leurs droits civils et à sauvegarder la sécurité du Canada.

Voici comment ce résultat est atteint :

- Le degré de satisfaction du Parlement et du public.
- Des résultats de vérification montrant que le SCRS réussit à bien protéger les Canadiens des menaces terroristes et autres à la sûreté de l'État.
- La réaction du Ministre et, dans la mesure où la sécurité nationale le permet, celle du public aux rapports annuels et aux comptes rendus de recherche.
- Le fait d'être la plus fiable et la plus utilisée des sources d'information indépendantes concernant les activités du SCRS.
- L'examen rapide des plaintes et des rapports ministériels.
- La fréquence d'annulation ou de modification des décisions relatives aux plaintes ou aux rapports ministériels en cour d'appel.

Le degré de satisfaction du Parlement et du public

Contexte. Le Comité existe depuis seize ans maintenant. L'évaluation de l'efficacité de la fonction d'examen est, de nature, subjective. Les observations des parlementaires, des chercheurs, des éditorialistes et des professeurs étrangers qui ont étudié le système canadien sont autant d'indicateurs subjectifs témoignant de l'avis de nombreux observateurs indépendants, à savoir que le CSARS assure un examen efficace du SCRS. Dans la mesure du possible, le Comité s'enquiert auprès d'observateurs éclairés pour s'assurer d'être au fait des opinions indépendantes qui circulent à son sujet.

La capacité du Comité de surveillance à répondre aux questions posées par les élus est un élément clé de la confiance du public dans l'ensemble de l'appareil du renseignement de sécurité. Même si le CSARS fait tout en son pouvoir pour informer les députés, la *Loi sur le SCRS* ne l'autorise à leur communiquer aucun renseignement classifié. Aux termes de l'article 37 de cette loi, les membres du Comité sont tenus de se conformer aux règlements du gouvernement du Canada en matière de sécurité et de prêter un serment de discrétion. Le Comité n'en continue pas moins de chercher des moyens d'informer suffisamment les parlementaires et le public pour qu'ils puissent évaluer la qualité de ses recherches et constatations et juger si la *Loi sur le SCRS* a les effets souhaités.

Activités en cours. Aux termes de l'article 53 de la *Loi sur le SCRS*, le Comité doit présenter chaque automne, au solliciteur général, un rapport exposant ses activités de l'exercice précédent et destiné à être déposé au Parlement. Ce rapport annuel donne au Parlement et au public un aperçu des travaux les plus importants du CSARS dans son programme de surveillance et parmi les dossiers de plaintes. Le rapport du Comité de surveillance qui expose en détail ses activités de l'exercice 2000-2001 doit être présenté au Parlement en octobre 2001.

Les résultats de la vérification et l'efficacité du SCRS

Contexte. Le CSARS s'emploie à vérifier le plus vaste éventail possible d'activités du SCRS, selon les ressources allouées, et ce, de manière à conserver la confiance du public dans la justesse de ses conclusions.

Le Comité prévoit que ses plans et stratégies lui permettront de bien vérifier si le SCRS parvient à protéger les Canadiens efficacement contre les menaces terroristes et autres à la sécurité nationale.

Activités en cours. Les rapports de recherche du CSARS sont préparés de façon à permettre aux membres d'en examiner les projets tous les deux mois, au lieu de recevoir la majeure partie des projets à la fin de l'exercice. Ce changement visait à laisser au personnel le temps nécessaire à la rédaction des nombreux rapports tout en donnant plus de temps aux membres pour discuter des recherches.

Une autre innovation a amené le Comité à intégrer l'ensemble de son effectif de recherche de manière à mieux l'harmoniser au déploiement des ressources au sein du SCRS. L'idée était de rendre plus efficace la gestion du programme de recherche, qui est intensif, et de conserver la possibilité d'entreprendre les projets spéciaux qui se présentent invariablement chaque année. Le CSARS atteindra ce but si les rapports de recherche qu'il achèvera durant l'exercice sont de qualité et complets et s'il parvient effectivement, au cours de l'exercice visé, à terminer les rapports et projets qui avaient été prévus.

L'ampleur des modifications que le SCRS apporte à ses méthodes opérationnelles et les nouvelles lignes directrices qu'il met en vigueur, dans la foulée directe ou indirecte des recommandations formulées par le CSARS dans ses rapports de vérification et sur les plaintes, sont des indices de l'efficacité du Comité. Celui-ci a instauré un programme pour évaluer dans quelle mesure le SCRS donne suite à ses recommandations.

Réaction du Ministre et du public aux rapports du CSARS

Contexte et ressources. Les recherches, analyses, vérifications et consultations à la base de cet examen sont des processus continus qui permettent au Comité de présenter avec confiance un rapport annuel au Parlement en septembre de chaque année. Occasionnellement, un projet de recherche ou une étude coïncide avec un exercice financier, ce qui permet d'en établir le coût sur un an. Le plus souvent, l'affectation des ressources aux activités de recherche et de surveillance du Comité doit s'étaler sur plus d'un exercice et celui-ci doit présenter ses rapports, conclusions ou recommandations sans suivre de calendrier précis. Ainsi, le rapport annuel du CSARS, ou les rapports spéciaux qu'il présente au besoin au solliciteur général, font habituellement état de ressources attribuées pour plus d'un an.

Source d'information indépendante très utilisée sur le SCRS

Contexte. Un indice récent mais révélateur de l'utilité des rapports annuels et des autres documents publiés par le CSARS, et de son travail en général, est l'intérêt que suscite son site Web (ce dont témoigne le nombre de visites), sans compter le nombre de demandes de la version imprimée des rapports du Comité, indice plus traditionnel.

Activités en cours. La demande de renseignements de la population au Comité indique que ce dernier est devenu une source d'information indépendante, fiable et très utilisée concernant les activités du SCRS.

En 2000-2001, le site Web du CSARS a accueilli 543 137 visiteurs, soit plus de deux fois le nombre de l'exercice précédent : 260 039. Le dernier rapport annuel du Comité, pour 2000-2001 également, a cependant été envoyé sur papier à 1 250 destinataires, ce qui représente une diminution de 17 p. 100 sur un an. Si elle se maintient, cette tendance montre que les Canadiens misent de plus en plus sur le site Web du CSARS pour s'informer de ses activités.

Le site remanié du Comité (http://www.sirc-csars.gc.ca) qui est en ligne depuis septembre 2000, peut avoir contribué à cette hausse marquée du nombre de visiteurs. Il a ainsi été repensé afin de mettre l'information sur les activités du CSARS à la portée d'un plus vaste auditoire et de faciliter la tâche à ceux qui veulent s'enquérir des dossiers de plainte et des programmes de surveillance.

Étude des plaintes et des rapports ministériels

Contexte. Le CSARS enquête sur les plaintes formulées à l'égard des activités du Service (article 41 de la *Loi sur le SCRS*), sur les plaintes des personnes que le refus d'une habilitation de sécurité pénalise au niveau de l'emploi dans la fonction publique fédérale (article 42 de la *Loi sur le SCRS*), sur les rapports transmis au Comité en vertu de la Loi sur la citoyenneté ou de la *Loi sur l'immigration* (rapports ministériels) et sur les questions portées à son attention en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Dans l'exercice de la compétence que lui confère la loi en matière de plaintes, le Comité a les pouvoirs, les droits et les privilèges d'une cour supérieure. Son personnel effectue sur les plaintes des enquêtes approfondies qui amènent la tenue d'audiences. Le conseiller juridique du CSARS, parfois assisté d'avocats de l'extérieur, peut organiser des rencontres préalables aux audiences afin que celles-ci se déroulent rapidement et se limitent essentiellement aux problèmes en cause; il s'emploie aussi à interroger et à contre-interroger les témoins et à rencontrer les avocats des plaignants pour convenir de la marche à suivre. Tout au long du processus de prise de décision, le conseiller juridique du Comité fournit aussi des avis juridiques aux membres du Comité concernant la procédure et les questions de fond et rédige un sommaire de la preuve à soumettre au Comité. Bien des plaintes sont complexes, d'où la grande quantité de documents, transcriptions et rapports nécessitant des services de soutien administratif considérables.

Ressources. Le budget du Comité de surveillance comprend très peu de dépenses discrétionnaires étant donné que ses débours les plus importants sont les salaires et avantages sociaux des employés.

En dépit de leur proportion relativement faible au budget, les dépenses discrétionnaires peuvent fort bien varier beaucoup d'une année à l'autre en raison du nombre inégal et de la complexité des plaintes et des rapports ministériels concernant les expulsions ou la citoyenneté.

L'étude des plaintes provenant du grand public et celle des rapports ministériels doivent se faire promptement et de façon approfondie. Le processus d'enquête coûte cher; cependant, il est très difficile de faire des prévisions à cet égard étant donné que le nombre de dossiers peut varier sensiblement d'une année à l'autre. Une affaire complexe peut en outre entraîner des frais aussi élevés que plusieurs autres dossiers plus simples réunis.

Activités en cours. Le Comité a constaté que les séances préparatoires aux audiences, présidées par son avocat principal, étaient utiles pour accroître l'efficacité de ses audiences. Ces séances s'inscrivent dans la foulée de l'accent qui est placé sur les mesures préparatoires visant à simplifier les procès au civil. Le Comité continuera d'encourager les parties qui se présentent devant lui à prendre part à ces réunions, s'il y a lieu.

Le Comité n'a aucun moyen de circonscrire le nombre des plaintes dont il est saisi au cours d'une année. De plus, ses enquêtes sur ces dossiers constituent la plus onéreuse de ses dépenses discrétionnaires. En 2000-2001, le CSARS a connu une hausse marquée et non discrétionnaire de ses affaires quasi judiciaires (plaintes). En dépit des mesures qu'il a prises pour faire face aux compressions budgétaires des dernières années, le nombre de journées d'audience a triplé par rapport aux exercices précédents et, facteur plus important, les dossiers sont devenus plus complexes. Nous avons affecté des ressources additionnelles à ce programme afin de nous assurer que les plaintes reçues par le Comité soient examinées dans des délais normaux. Nous sommes heureux de signaler que bon nombre de dossiers en souffrance ont été réglés.

Le tableau qui suit illustre le volume des plaintes, des renvois et des rapports ministériels que le Comité a traités depuis sa création, en novembre 1984, jusqu'en mars 2001.

Plaintes présentées au CSARS au 31 mars 2001

Exercice	Plaintes générales	Habilitations de sécurité	Citoyenneté	Immigration	Droits de la personne	Total
2000-01	60	6	1	1	1	69
1999-00	67	5	2	0	1	75
1998-99	53	0	0	0	1	54
1997-98	30	1	-	-	-	31
1996-97	29	1	1	1	1	33
1995-96	37	1	1	-	-	39
1994-95	53	1	-	1	3	58
1993-94	45	2	-	-	-	47
1992-93	44	3	-	1	-	48
1991-92	40	4	-	-	-	44
1990-91	37	23	-	-	-	60
1989-90	46	21	-	-	2	69
1988-89	16	12	-	3	-	31
1987-88	33	2	1	3	-	39
1986-87	12	6	-	2	-	20
1985-86	17	85	12	1	1	116
1984-85	3	1	1	-	-	5
Total	**622**	**174**	**19**	**13**	**10**	**838**

Fréquence d'annulation ou de modification des décisions relatives aux plaintes ou aux rapports ministériels

Contexte. Le Comité s'emploie à soutenir la confiance de toutes les parties dans la justesse et l'équité de ses décisions ou de ses recommandations relatives aux dossiers de plaintes.

Au cours du dernier exercice, aucun rapport du CSARS n'a été contesté en Cour fédérale. Dans l'affaire Zündel, la Cour d'appel fédérale a confirmé une décision provisoire du Comité.

Des renseignements supplémentaires sur les plaintes figurent dans le rapport annuel du CSARS pour 2000-2001, que le solliciteur général présentera au Parlement en octobre 2001.

Priorités reliées au programme

Cette année encore, la priorité reliée au programme du Comité sera d'accroître l'efficacité de son processus d'examen grâce à une amélioration des méthodes de recherche et à la formation du personnel. Le CSARS pourra ainsi vérifier plus efficacement les activités du SCRS, ce qui est son principal objectif.

Dans le cadre du programme des plaintes, le personnel du Comité tient davantage de séances préparatoires pour mieux cerner les questions centrales à traiter au cours des audiences. De plus, on mettra davantage l'accent sur la présentation de mémoires écrits par les parties aux audiences du CSARS. L'affectation d'employés supplémentaires à ce programme, l'an dernier, devrait en outre permettre au Comité d'atteindre son objectif prioritaire consistant à assurer un règlement rapide des plaintes.

Partie IV : Renseignements divers

Contact

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité
C.P. 2430, succursale "D"
Ottawa (Ontario)
K1P 5W5
Téléphone : (613) 990-8052
Télécopieur : (613) 990-5230
Internet : http://www.sirc-csars.gc.ca
Courriel : info1@sirc-csars.gc.ca

Loi appliquée

La *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*

Liste des rapports annuels exigés par la loi et des autres rapports du Comité

Audit of Section 16 Investigations & Foreign Intelligence (TRÈS SECRET) (CSARS 1999-01)

A Long-Running Counter Intelligence Investigation, (TRÈS SECRET) (CSARS 1999-02)

Domestic Targets, (TRÈS SECRET) (CSARS 1999-06)

Terrorist Fundraising, (TRÈS SECRET) (CSARS 1999-07)

Regional Audit, (TRÈS SECRET) (CSARS 1999-08)

Foreign State Activities, (TRÈS SECRET) (CSARS 1999-09)

Project Sidewinder, (TRÈS SECRET) (CSARS 1999-10)

Security Breach, (TRÈS SECRET) (CSARS 1999-11)

Domestic Exchanges of Information 1999-2000, (TRÈS SECRET) (CSARS 2000-01)

Audit of Section 16 Investigations and Foreign Intelligence Reports 1999-2000, (TRÈS SECRET) (CSARS 2000-02)

CSIS Liaison with Foreign Agencies, (TRÈS SECRET) (CSARS 2000-03)

Regional Audit, (TRÈS SECRET) (CSARS 2000-04)

Warrant Review, (TRÈS SECRET) (CSARS 2000-05)

Review of CSIS Briefs to Citizenship and Immigration Canada 1999-2000, (TRÈS SECRET) (CSARS 2001-02)

Tableau 1 - Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par crédit (en millions de dollars)					
				2000-2001	
Crédit				Dépenses prévues	Total des crédits	Dépenses réelles
	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité					
50	Frais de fonctionnement			2123 $	2085 $	1801 $
	Dépenses en capital			-		-
	Subventions et contributions			-		-
	Ministre du CSARS - Traitement et allocation de voiture			-		-
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés			142 $		142 $
	Total			2265 $	2085 $	1943 $

Tableau 2 - Comparaison des dépenses prévues et réelles

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles			
2000-2001			
	Dépenses prévues	Total des crédits	Dépenses réelles
Comité de surveillance des activités de renseignement de			
ETP	1301 $	1123 $	988 $
Fonctionnement	964 $	962 $	955 $
Dépenses en capital	-		-
Subventions et contributions	-		-
Total des dépenses brutes	2265 $	2085 $	1943 $
Moins : Recettes disponibles	-		-
Total des dépenses nettes			
Autres recettes et dépenses	-		-
Recettes non disponibles	-		-
Coût des services assurés par d'autres ministères	-		-
Coût net du Programme	2265 $	2085 $	1943 $

Tableau 3 - Comparaison des dépenses totales prévues et réelles

Comparaison historique des dépenses totales prévués et des dépenses réelles (en millions de dollars)					
			2000-2001		
	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues	Total des crédits	Dépenses réelles
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité					
	1522 $	1809 $	2265 $	2085 $	1943 $
Total	1522 $	1809 $	2265 $	2085 $	1943 $